

Séance ordinaire
13 février 2024

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **13 février 2024 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;

Absences motivées :

Mario ISABELLE,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Assiste également à la séance :

Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe
-------------------	-------------------------------

2024-02/43

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2024-02/44

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour, tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2024
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Société d'Histoire des XI - Demande d'aide financière 2024
 - 4.2. CSSDGS - Planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2025-2035
 - 4.3. MRC - Projet d'étude de regroupement régional des services incendies
 - 4.4. Demande d'autorisation du Club Quad pour circuler entre le 1530 et 1635, rue Principale
 - 4.5. Renouvellement du contrat publicitaire - Le Maraîcher'cheur 2024
 - 4.6. Demande de subvention - Club Optimiste - Souper bénéfique du 30 mars 2024
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Demande de reconduction de la division du territoire en districts électoraux
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de janvier 2024
 - 6.2. Toutes décisions relatives aux ressources humaines
 - 6.2.1. Démission de monsieur Éric BEAUREGARD, opérateur des eaux usées et potable
 - 6.2.2. Mandat intérimaire en eaux usées et potable
 - 6.3. Adhésion annuelle 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 6.4. Autorisation de paiement des factures de la MRC des Jardins-de-Napierville

- 6.5. Adoption du Règlement numéro 2024-339 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux d'entretien du cours d'eau Saint-Michel
- 6.6. Autorisation du paiement de l'entretien du cours d'eau Saint-Michel
- 6.7. Acquisition et installation d'une enseigne à Place St-Michel
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Autorisation d'acquisition de véhicules en fin de bail (GMC Canyon et Chevrolet Colorado)
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Offre de services animaliers de madame Isabelle ROBERT
 - 9.2. Adhésion de l'Ordre des urbanistes du Québec 2024-2025
 - 9.3. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
 - 9.4. Horticulture et embellissement - contrat 2024 - Ville de Saint-Rémi
- 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Recommandation du comité des loisirs, culture et bibliothèque - réunion du 17 janvier 2024
 - 10.2. Semaine de relâche 2024
 - 10.3. Camp de jour 2024
 - 10.3.1. Tenue du camp de jour et tarification 2024
 - 10.3.2. Nomination d'un responsable du camp de jour
 - 10.3.3. Nomination d'un chef animateur
 - 10.3.4. Nomination d'un animateur du service de garde et accompagnateur en chef
 - 10.3.5. Programme régional d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en camp de jour
 - 10.4. Adhésion à l'Association des camps du Québec
 - 10.5. Avis de motion du Règlement numéro 2024-340 relatif aux règles et fonctionnement de la Bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel
 - 10.6. Dépôt du projet du Règlement numéro 2024-340 relatif aux règles et fonctionnement de la Bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel
 - 10.7. Adjudication du contrat pour les chapiteaux et la scène dans le cadre du Festival de Saint-Michel 2024
 - 10.8. Politique de subvention des activités sportives 2024 (baseball, hockey, soccer, patinage artistique et football)
- 11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Défi Château de Neige - du 8 janvier au 12 mars 2024
 - 11.2. Plaisirs d'hiver 2024 - samedi 17 février de 13 h à 16 h, au parc-école
 - 11.3. Bornes électrique fonctionnelles à l'hôtel de ville
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-02/45

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2024-02/46

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2024

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2024 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 janvier 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2024-02/47

Société d'Histoire des XI - Demande d'aide financière 2024

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil remette un don de 250 \$ à la Société d'Histoire des XI qui a pour mission de découvrir, de préserver et de promouvoir, auprès de la population, l'histoire et le patrimoine de notre région pour le bénéfice des générations futures.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-110-00-959), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-02/48

CSSDGS - Planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2025-2035

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries doit transmettre annuellement aux municipalités locales et régionales de son territoire un projet de planification des besoins d'espace;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception du projet de planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2025-2035 du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) pour la municipalité de Saint-Michel et s'en déclare satisfait.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au CSSDGS ainsi qu'à la municipalité régionale de comté les Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

2024-02/49

MRC - Projet d'étude de regroupement régional des services incendies

ATTENDU que le conseil régional de la municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville sollicite l'opinion des municipalités relativement à une nouvelle étude de regroupement complet des services de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Michel soit favorable que la MRC des Jardins-de-Napierville procède à une étude de regroupement des services incendies et désire également une analyse d'un regroupement des services incendies par secteur.

Une copie de la présente résolution est envoyée à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

2024-02/50

Demande d'autorisation du Club Quad pour circuler entre le 1530 et 1635, rue Principale

ATTENDU que le Club Quad les Aventuriers de la Montérégie inc. sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Michel pour circuler sur la rue Principale, entre les adresses civiques 1530 et 1635, à Saint-Michel pour rejoindre le sentier de véhicules hors route et permettre aux conducteurs d'avoir accès au restaurant et au dépanneur situés près de la rue Principale et la route 221 (chemin Rhéaume);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil n'ait aucune objection à l'effet que les véhicules hors route circulent sur la rue Principale, entre les adresses civiques 1530 et 1635, à Saint-Michel.

Le Club Quad les Aventuriers de la Montérégie inc. doit obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec;

Une copie de la présente résolution sera envoyée au Club Quad les Aventuriers de la Montérégie inc. et au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2024-02/51

Renouvellement du contrat publicitaire - Le Maraîcher'cheur 2024

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la revue Le Maraîcher'cheur au montant de 394 \$ (taxes exclues) pour l'année 2024.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-130-00-340), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-02/52

Demande de subvention - Club Optimiste - Souper bénéfique du 30 mars 2024

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une subvention au montant de 500 \$ au Club Optimiste de Saint-Michel pour leur 38e souper bénéfique qui aura lieu le 30 mars 2024.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-91-990), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2024-02/53

Demande de reconduction de la division du territoire en districts électoraux

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Michel demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2024-02/54

Adoption des comptes du mois de janvier 2024

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. La greffière-trésorière adjointe répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de janvier 2024, telles que déposées au montant de 611 440,62 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 163 521,21 \$;
Salaires payés nets: 221 141,32 \$;
Comptes à payer: 226 778,09 \$;

Je, soussignée, Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe

ADOPTÉE

Toutes décisions relatives aux ressources humaines

2024-02/55

Démission de monsieur Éric BEAUREGARD, opérateur des eaux usées et potable

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de monsieur Éric BEAUREGARD, opérateur des eaux usées et potable, datée du 26 janvier 2024, dans laquelle il annonce sa démission. Le conseil le remercie pour ses bons et loyaux services.

ADOPTÉE

2024-02/56

Mandat intérimaire en eaux usées et potable

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur général et greffier-trésorier, accepte de donner un mandat intérimaire en eaux usées et potable à monsieur Sylvain LEBLANC, le tout suivant les conditions stipulées dans ledit mandat.

QUE ce conseil autorise monsieur LEBLANC à superviser et à transmettre des rapports mensuels comprenant des résultats d'analyses en eaux usées et potable, des mesures et des relevés effectués dans le cadre de l'exploitation des ouvrages municipaux de Saint-Michel, de même qu'un rapport annuel auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

2024-02/57

Adhésion annuelle 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier ainsi que la greffière-trésorière adjointe à adhérer comme membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024, aux montants respectifs de 939 \$ (soit 495 \$ en sus des taxes et 485 \$ pour l'assurance non taxable) et 450 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil autorise également le directeur général et greffier-trésorier et/ou la greffière-trésorière adjointe à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra du 12 au 14 juin 2024, à Québec, au montant de 577 \$ (taxes exclues), par personne.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-130-00-494), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-02/58

Autorisation de paiement des factures de la MRC des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de la MRC des Jardins-de-Napierville, représentant la quote-part de la municipalité de Saint-Michel pour l'année 2024 au montant approximatif de 809 770,00 \$.

Cette quote-part est estimée comme suit:

Législation et administration:	85 844,00 \$	(02-130-00-951)
Sécurité publique et schéma de couverture de risque incendie:	14 940,00 \$	(02-220-00-951)
Hygiène du milieu:	3 757,00 \$	(02-451-20-951)
Aménagement et urbanisme:	11 678,00 \$	(02-610-00-951)
Cours d'eau et cartographie:	8 234,00 \$	(02-460-01-951)
Loisirs et culture:	10 004,00 \$	(02-701-10-951)
Santé et bien-être:	6 048,00 \$	(02-590-00-951)
Évaluateur:	51 644,00 \$	(02-150-00-951)
Promotion et développement économique (CLD)	15 316,00 \$	(02-620-00-951)
Matières résiduelles:	537 594,00 \$	(02-451-00-446)
Direction unifiée du service de sécurité incendie	64 711,00 \$	(02-220-00-951)

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2024, au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-02/59

Adoption du Règlement numéro 2024-339 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux d'entretien du cours d'eau Saint-Michel

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du conseil tenue le 6 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ont été suivies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le Règlement numéro 2024-339 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux d'entretien du cours d'eau Saint-Michel, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2024-02/60

Autorisation du paiement de l'entretien du cours d'eau Saint-Michel

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de la MRC des Jardins-de-Napierville portant le numéro CRF2400024 au montant de 41 498,99 \$, représentant les travaux effectués pour le cours d'eau Saint-Michel.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2024 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-320-01-521), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-02/61

Acquisition et installation d'une enseigne à Place St-Michel

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Enseignes Media Modul, numéro 3410, pour l'acquisition et l'installation d'une enseigne, double face de 96 pouces de largeur par 48 pouces de hauteur, au montant de 17 250,00 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2024, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-61-006), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-02/62

Autorisation d'acquisition de véhicules en fin de bail (GMC Canyon et Chevrolet Colorado)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a procédé à la location de deux véhicules pour le service des travaux publics, auprès de la Financière GM, en 2020, tel qu'il appert de la résolution 2020-05/143;

ATTENDU que les baux des véhicules viennent à échéance le 29 avril 2024;

ATTENDU que la Municipalité souhaite acquérir les véhicules à la fin du bail;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte d'acquérir les véhicules suivants, comme suit:

- véhicule de marque Chevrolet Trucks, modèle Colorado, année 2020, au montant de 19 341,62 \$ (valeur résiduelle du véhicule moins le dépôt de garantie) plus les taxes et le coût du transfert du véhicule;

- véhicule de marque GMC Trucks, modèle Canyon, année 2020, au montant de 20 534,25 \$ (valeur résiduelle du véhicule moins le dépôt de garantie), plus les taxes et le coût du transfert du véhicule;

QUE la municipalité de Saint-Michel désigne monsieur Romain TRUDEAU, directeur des services techniques ou monsieur Marco HAMELIN, contremaître des travaux publics, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents pertinents et nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE ce conseil autorise le financement de la dépense nette dans le compte budgétaire: 23-000-30-003, comme suit:

- la somme de 20 000 \$ par le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

- la différence par les recettes reportées à même les redevances de prêt de lotissement (fonds parcs).

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2024-02/63

Offre de services animaliers de madame Isabelle ROBERT

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne connaissance de l'offre de service de madame Isabelle ROBERT, contrôleuse animalière, datée du 5 février 2024 relativement à la gestion des animaux sur le territoire de Saint-Michel, pour l'année 2024, au montant de 5 300 \$ (taxes exclues) et s'en déclare satisfait.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés, pour l'exercice financier 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-290-00-689), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-02/64

Adhésion de l'Ordre des urbanistes du Québec 2024-2025

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement à adhérer comme membre de l'Ordre des urbanistes pour l'année 2024-2025, au montant de 667,46 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice financier 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-610-00-494), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-02/65

Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'inspectrice au service de l'urbanisme et de l'environnement à adhérer comme membre de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2024, au montant de 380 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-610-00-494), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-02/66

Horticulture et embellissement - contrat 2024 - Ville de Saint-Rémi

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a demandé à la ville de Saint-Rémi une offre de service pour faire l'acquisition de fleurs ainsi que leur entretien;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de l'offre de service en horticulture par la ville de Saint-Rémi et octroie le contrat d'acquisition et de l'entretien des fleurs à la ville de Saint-Rémi pour la saison 2024, au montant n'excédant pas 15 000 \$.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-610-01-959), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2024-02/67

Recommandation du comité des loisirs, culture et bibliothèque - réunion du 17 janvier 2024

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine les recommandations formulées par le comité des loisirs, culture et bibliothèque, telles que consignées au procès-verbal de la réunion tenue le 17 janvier 2024.

ADOPTÉE

2024-02/68

Semaine de relâche 2024

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la tenue d'activités pour la semaine de relâche 2024, comme suit:

- Lundi, le 4 mars 2024, activité Récréofun, de 8 h à 16 h 30;
- Mercredi, le 6 mars 2024, activité Centre des sciences, de 8 h à 16 h 30;
- Vendredi, le 8 mars 2024, activité Cinéma et quilles, de 8 h à 16 h 30;

Le tarif est fixé au montant de 30 \$ / enfant / jour.

ADOPTÉE

Camp de jour 2024

2024-02/69

Tenue du camp de jour et tarification 2024

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la tenue du camp de jour 2024, à partir du 25 juin au 16 août 2024 inclusivement et fixe la tarification du camp de jour et du service de garde pour l'année 2024 de la façon suivante:

Description	Tarification
À la semaine, par enfant, pour les résidents	105 \$
À la semaine, par enfant, pour les non-résidents	130 \$
Service de garde à la semaine (matin), par enfant, pour les résidents	13,50 \$
Service de garde à la semaine (soir), par enfant, pour les résidents	13,50 \$
Service de garde à la semaine (matin), par enfant, pour les non-résidents	15 \$
Service de garde à la semaine (soir), par enfant, pour les non-résidents	15 \$
Service de garde à l'unité, par enfant	5 \$

QUE ce conseil n'autorisera pas de remboursement d'inscription, sauf sur réception d'un billet du médecin.

ADOPTÉE

2024-02/70

Nomination d'un responsable du camp de jour

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la responsable du service des loisirs, culture et vie communautaire, autorise la nomination de madame Laurie NICHOLSON, à titre de responsable du camp de jour 2024, au taux horaire fixé selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2024-02/71

Nomination d'un chef animateur

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la responsable du service des loisirs, culture et vie communautaire, autorise la nomination de madame Gabrielle FRENETTE, à titre de chef animatrice du camp de jour 2024, au taux horaire fixé selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2024-02/72

Nomination d'un animateur du service de garde et accompagnateur en chef

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la responsable du service des loisirs, culture et vie communautaire, autorise la nomination de madame Brittany CLERMONT, à titre d'animatrice du service de garde et accompagnatrice en chef, au taux horaire fixé selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2024-02/73

Programme régional d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en camp de jour

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne connaissance du programme régional d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en camp de jour et l'adopte tel que rédigé.

Ce présent règlement remplace et abroge la politique municipale pour des services d'accompagnement au camp de jour pour des enfants ayant des besoins particuliers.

ADOPTÉE

2024-02/74

Adhésion à l'Association des camps du Québec

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise madame Annie LECLERC, responsable du service des loisirs, culture et vie communautaire, à adhérer comme membre de l'Association des camps du Québec pour l'année 2024, au montant de 180,00 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-10-494), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

Avis de motion du Règlement numéro 2024-340 relatif aux règles et fonctionnement de la Bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel

Il est, par la présente, donné avis de motion par monsieur Patrick PHANEUF, conseiller du district numéro 5, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-340 relatif aux règles et fonctionnement de la Bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel.

Dépôt du projet du Règlement numéro 2024-340 relatif aux règles et fonctionnement de la Bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel

Il est, par la présente, déposé par monsieur Patrick PHANEUF, conseiller du district 5, le projet du règlement numéro 2024-340 relatif aux règles et fonctionnement de la Bibliothèque Claire-Lazure de Saint-Michel, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2024-02/75

Adjudication du contrat pour les chapiteaux et la scène dans le cadre du Festival de Saint-Michel 2024

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne acte du devis de Chapiteau Montréal inc., portant le numéro 10293 et accepte de louer les équipements suivants, dans le cadre du Festival de Saint-Michel 2024, en sus du transport, comme suit:

Description	Prix unitaires avant les taxes applicables
Tente 40 X 100	2 400 \$
Tente 20 X 60	1 200 \$
Tente 20 X 20	385 \$
Tente 10 X 20	285 \$
Tente 10 X 10	210 \$
protection des pieux	200 \$
méga scène pro 32	5 200 \$

QUE ce conseil affecte les sommes à même les crédits votés pour l'exercice financier 2024, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-70-000), suivant un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

ADOPTÉE

2024-02/76

Politique de subvention des activités sportives 2024 (baseball, hockey, soccer, patinage artistique et football)

ATTENDU que, chaque année, la Municipalité reçoit des demandes de subvention pour le patinage artistique, le hockey mineur, le baseball ainsi que le soccer;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a reçu une demande de subvention pour le football;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil a pris connaissance des demandes de subvention et accorde une aide financière aux personnes mineures, résidentes à Saint-Michel, inscrites à des cours de patinage artistique, au hockey mineur, au baseball, au soccer et au football, au montant de 40% du prix de l'inscription jusqu'à concurrence de 225 \$, pour l'année 2024 et ce, par enfant, par année, pour toute discipline confondu.

QUE ce conseil autorise également la subvention aux personnes âgées entre 18 et 21 ans, sur preuve écrite que ces personnes sont des étudiants à temps plein, c'est-à-dire être inscrites à un minimum de quatre (4) cours par session, 12 crédits par session, 12 heures par semaine ou être considérées à temps plein établi par l'établissement scolaire.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Défi Château de Neige - du 8 janvier au 12 mars 2024;
- Plaisirs d'hiver 2024 - samedi 17 février de 13 h à 16 h, au parc-école;
- Bornes électrique fonctionnelles à l'hôtel de ville;

Le Maire dresse un état des principaux dossiers en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2024-02/77

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20 h 20, de lever la séance.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Caroline Provost
Caroline PROVOST, Greffière-trésorière adjointe